

Le 06/02/2014

Compte-Rendu du CTL du 04 février 2014.

Il suffit de passer les ponts....

La DGFIP invente le micro-paiement.

Notre Bruno Bézard serait-il devenu Barjot ? Caisse qui lui a prix ???

Quelle idée de fixer dans le cadre des mesures de simplifications un maximum de 300 € pour les versements en liquide effectués par les contribuables à nos caisses ! Et d'abord, pourquoi 300 € et non 500 ou 200 ? Les billets, au moins, existent.

Les experts de Solidaires finances Publiques, toujours à même de percer les secrets des confins de l'âme de nos dirigeants ont cherché à lever ce mystère.

Dans quel domaine, le nombre 300 représente-t-il un maximum ? Nous pouvons dès à présent vous révéler la solution. En cette période où les rondeurs nous gouvernent, la réponse se trouve dans le bowling.

En effet, 300 est le score parfait d'une partie. Ce résultat s'obtient en réussissant des strikes dans les 10 lancers. L'identification de notre Administration à ce sport roule de source : une grosse boule qui dégomme des quilles...

Mais à propos, la traduction du mot «STRIKE» signifie aussi «GREVE». Alors...

...rendez-vous le 20 mars prochain , ce sera à nous de marquer des points !

En réponse à la liminaire de Solidaires Finances Publiques dans laquelle on dénonçait l'absurdité de cette mesure, le président nous livre sa pensée : «ce qu'une loi a fait, une loi peut le défaire». Ce qui démontre le peu de sympathie qu'il a pour cette mesure, d'autant plus qu'elle ne s'appliquera en définitive qu'en septembre, juste à temps pour son abrogation espère-t-il. Un audit de l'encaisse en liquide sera fait dans chaque département et les conclusions seront rendues en juin-juillet. Pour le malaise des agents, on le ressent bien dans les services mais il faut bien obéir pour passer le cap des suppressions d'emplois .

Pour le devoir de réserve lié aux élections, il a reconnu le peu de discernement de son message aux agents. Il a précisé que les agents peuvent faire ce qu'ils veulent à titre privé. Une nouvelle note sera diffusée.

Force est de constater que le devoir de réserve est déjà appliqué à la mesure des 300 € .Après des médias, aucune comm!!

1/ Formation professionnelle :Le bilan présenté porte sur 16 mois (de septembre 2012 à décembre 2013). 82% des agents ont suivi une formation sur cette période .N'oublions pas que les stages sur les conditions de vie au travail, sur le Duerp ,et les stages sur la discrimination et la déontologie expliquent ce chiffre élevé de participants.

Nous avons constaté que sur 38 agents formateurs ,seulement 1 cadre C et 7 cadres B exerçaient , alors qu'il y a 30 cadres A et A+qui sont en piste. Pourquoi changer une équipe qui «gagne» ??

☞ Nous vous rappelons que vous pouvez postuler en tant que formateur sur le logiciel Gazel ou lors des entretiens d'évaluation.

Les formateurs sont rémunérés en fonction du public concerné :

- une majorité de cadres C: 92 € / jour
- une majorité de cadres B: 102 € / jour
- une majorité de cadres A: 112 € / jour

On a également déploré le manque de salles disponibles pour la formation. Ce qui est également vrai pour les réunions, a précisé M. HUMBERT, qui doit louer des salles pour des concours avec une participation importante de candidats !

Aucune information sur le DIF(droit individuel à la formation) annotée sur les documents.Chaque agent dispose d'un crédit temps maximal de 120 heures à la fin 2013 ,n'hésitez pas à utiliser ce droit. Attention aux conditions d'accès au DIF !!!

A partir de 2022, 30 % des formations seront réalisées en e-formation, à notre grand désarroi. Dans ce cadre, il est déjà prévu au plan de formation un stage d'1 heure pour la sécurité des caissiers. Avec le billet de 300 €, il faudra certainement plus d'une heure... à moins que ce ne soit pour remplir une fiche de signalement ???

Par ailleurs, il est à précisé que nous sommes département d'expérimentation en matière de dématérialisation des documents.

Sur les stages déontologiques, nous avons dénoncé l'absence de temps consacré aux droits des agents, alors que la partie «obligations» a été largement développée.

Espérons que la Forpro sera aussi efficiente que le représentant de l'Administration qui avait la réponse sans avoir compris la question! Nous en ferons notre miel...

L'absentéisme aux formations sera contrôlé au niveau d'Agora. «Ces contrôles sont relativement mal perçus par les agents concernés, pour autant ils sont nécessaires et seront généralisés en 2014».

Attention : les sacs courrier ne sont pas fiables au niveau des délais d'acheminement. Il est donc impératif d'envoyer les demandes d'inscription aux concours par voie postale, le cachet de La Poste faisant foi.

C'est ainsi que 2 agents se sont vu exclus de l'accès à un concours en 2013, et déjà 2 en 2014...

2/ Les ponts naturels

Après une âpre discussion, il a été définitivement fixé les ponts suivants :

- 2 mai 2014
- 26 décembre 2014
- 9 mai 2014
- 2 janvier 2015
- 10 novembre 2014

Cas du 30 mai 2014 :

Ce pont naturel sera accordé en fonction de la date limite de dépôt des déclarations IR.

3/ Transfert des procédures collectives au PRS

En premier lieu, les représentants de Solidaires Finances Publiques 54, ont interrogé l'Administration sur les enjeux immobiliers, les espaces de travail et la sécurité au PRS. L'installation des agents doit être présentée devant le CHSCT. Peu de travaux sont envisagés.

Au 1er septembre 2014, date du transfert officiel, seules les nouvelles procédures seront gérées par le PRS. Le « stock » constitué par les anciennes procédures sera transféré progressivement. Un groupe de travail devra définir les modalités de ce transfert.

Nous avons fait remarquer que la gestion des procédures collectives était extrêmement chronophage, pour un taux de recouvrement de 2 à 5 %.

L'ensemble des OS a voté contre ce projet.

4/ L'accueil physique des usagers

Il avait été demandé par les OS, lors d'un précédent CTL, de porter à l'ordre du jour l'accueil des usagers dans le département, afin de susciter un réel débat sur les différents problèmes rencontrés à l'accueil.

Nous avons déploré que les appels téléphoniques et les contacts par mail n'étaient pas pris en compte dans les données fournies. D'autant plus que les appels téléphoniques au plan national représentent une charge supplémentaire de 3 % en 2013.

Dans le 54, aucune donnée ne peut être établie concernant les appels téléphoniques, ce qui laisse à penser qu'ils ne sont pas pris en compte dans les charges de travail. Quid des suppressions de postes ?

Le mystère reste entier concernant ces données sur les appels...mais où est donc passé le contrôle interne ??

S'agissant des courriels qui explosent, l'Administration se rend compte que les contribuables interpellent les agents suite aux réponses données, qui engendrent de nouvelles questions. Ce n'est pas du Cross Country, c'est du « Cross canal » !

Concernant les appels téléphoniques et les courriels, nous allons demander à l'Administration la communication d'informations fiables. Ces chiffres doivent être rapportés à la Cour des Comptes, alors nous nous étonnons qu'elle ne soit pas en mesure de nous les fournir...

Par ailleurs, la DDFIP 54 n'a pas été en capacité de nous indiquer le nombre d'usagers physiquement accueillis dans l'ensemble des services du département durant toute l'année 2013. En conclusion, il est constaté une augmentation de l'accueil physique des usagers en 2013, en concordance avec la hausse des appels téléphoniques et des courriels. Ce que nous dénonçons depuis plusieurs années et les agents n'ont pas besoin de chiffres, ils vivent en direct cette augmentation de charges de travail. Mais dans quelles conditions????

5/ Réorganisation du courrier – bilan 2013

Les économies réalisées en 2013, soit 106 436 €, sont moindres que prévues (entre 120 000 € et 140 000 €), cela au détriment des délais d'acheminement, notamment pour les sites extérieurs. Des économies budgétaires de façade, puisque la mobilisation des agents concernés suite à cette réorganisation est beaucoup plus importante.

De plus, l'augmentation des tarifs postaux au 1er janvier 2014 induira mécaniquement une hausse globale de la dépense de 2 %, soit environ 22 000 €.

6/ Points immobiliers

Le transfert de la Trésorerie de Maxéville au SIP de Nord-Ouest s'est réalisé dans de bonnes conditions. Les délais d'installation ont été respectés même avancés. Seul point noir, le chauffage est en rideau ; l'installation sera revue cet été.

Transfert de la Trésorerie de Nomeny à Pont-à-Mousson : un agent concerné. Tout s'est bien passé.

Concernant la Cité administrative, aucun changement à court terme. Par contre, les deux ailes de la caserne Thiry sont à vendre.

7/ Questions diverses

☞ Adjonctions de services à la GP. Parle plus bas, car l'on pourrait bien nous entendre. (surtout pour les A+)

☞ La ZUS de Vandoeuvre

Tous les dossiers recensés sont remontés à la Centrale. On attend qu'ils redescendent !

☞ La PALP (Prime à la Performance)

Cette prime versée aux Chefs de Services non comptables de la Filière Fiscale est appelée à disparaître.

☞ Le PUS (Plan d'Urgence Sécurité)

Ce plan sera présenté lors d'une prochaine séance. La sécurité peut attendre !

☞ Recrutement d'un emploi handicapé, catégorie C, filière fiscale

Cet emploi sera affecté sur le site de Longwy.

☞ Problème Helios

L'absence de garde-fou dans le système informatique pour le recouvrement de l'eau et de l'assainissement de la CUGN a généré l'envoi supplémentaire de 16 000 courriers. Coût de l'opération : 8 500 € d'affranchissement.

Pour Haroué, mettre 2013 au lieu de 2014 a entraîné l'envoi de 7 000 relances au lieu des factures. Celles-ci ont pu être récupérées in extremis par les préposés de la poste.

Une fois de plus, l'informatique sauveuse est devenue tueuse...quand nos informaticiens ne sont pas capables de mettre des mesures de sécurité, on nous parle d'erreur humaine, mais ce n'est pas à l'humain à s'adapter à la machine, mais bien le contraire !!!